

Séance du 7 février 2014

à 20h30

Convocation du 31.01.14 affichée le 31.01.14

Conseillers en exercice : 11. Présents : 8. Votants : 9

PRESIDENCE : Michel LECLERC, Maire

PRESENTS : Michel LECLERC, Chantal DUCOURET, Gisèle LOZIER, Philippe GOHEL, Marie-Christine MORIN, Cyril LEMOIGNE et Julien BERTOT

ABSENTS : Jean-Pierre WICART a donné procuration à Marie-Christine MORIN
Christine ROBINE et Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE (excusés)

SECRETAIRE DE SEANCE : Julien BERTOT

TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINTE TECHNIQUE TERRITORIALE

Le Maire informe le conseil que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a émis, le 21 janvier 2014, un avis favorable à la modification du temps de travail de Mme Gohel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter de 4h00 à 7h00 la durée hebdomadaire de travail de l'adjointe technique territoriale, chargée de l'entretien de la mairie et de la salle et des locations de la salle polyvalente.

Compte tenu des délais de publication, la modification n'interviendra pas avant la mi-avril ou le 1^{er} mai.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

M Bernard Rouspard, adjoint technique territorial chargé de l'entretien des chemins, espaces verts et des réparations aux bâtiments communaux, sollicite l'attribution de l'IAT.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des modalités d'attribution de l'IAT et de son montant, décide, à l'unanimité, d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade	Montant moyen référence	Coefficient
Technique	Adjoint technique de 2 ^e classe	449.24 annuel	4

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont, conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet.

Le Maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants : la manière de servir de l'agent, la disponibilité de l'agent, son assiduité, l'expérience professionnelle, les fonctions de l'agent appréciées par rapport aux responsabilités exercées,

Les primes et indemnités cesseront d'être versées, en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à 6 mois, à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire et portant sur une éviction momentanée des services ou fonctions (agents suspendus, mis à pied...)

Le paiement de l'IAT sera effectué selon une périodicité mensuelle, à compter du 1^{er} mars 2014

LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal décide :

- de ne plus louer la salle pour un vin d'honneur les week-end.
- de revaloriser, comme suit, les tarifs pour les nouvelles demandes de location :

Location	Tocquevillais(es)	Hors commune
Salle	150.00	200.00
Dont arrhes	40.00	40.00
Chauffage	50.00	50.00
Vaisselle	1.00	1.50
Vin d'honneur mardi au jeudi	50.00	50.00
Caution	400.00	400.00

La commission de sécurité passera le mardi 25 février à 17h00.

Chantal Ducouret invite le conseil à étudier les travaux à réaliser dans la salle. Les plaques du plafond devront être changées. Il n'y a aucune isolation thermique et les fenêtres en bois n'ont pas été changées depuis la construction du bâtiment, dans les années 1950.

Un relevé de la consommation électrique sera effectué sur les prochaines locations.

M. Berteau et Mlle Hiver sollicitent la location de la salle le 8 novembre prochain, pour leur mariage.

Cette date avait été retenue pour le repas des aînés. Le conseil décide d'avancer au 2 novembre, le repas des aînés.

ADHESION A MANCHE NUMERIQUE

Le Maire informe le conseil que l'installation des logiciels de la mairie sera effectuée par le syndicat mixte Manche Numérique. Il présente ensuite les conditions d'adhésion et les tarifs pour les collectivités membres et les collectivités non adhérentes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les statuts du Syndicat Mixte Manche Numérique ;
- **Décide d'adhérer** au Syndicat Mixte Manche Numérique sur la **compétence « Informatique de Gestion »** ;
- **Approuve** les conventions « de prestations d'assistance » et « de formation et d'interventions » et Autorise le maire à les signer afin de pouvoir accéder aux services de l'Assistance à l'Informatique de Gestion en attendant l'arrêté préfectoral qui prendra en compte l'adhésion.

AFFAIRES DIVERSES

- Dans le cadre de la diminution du nombre de cantons, Mme la préfète propose de réunir les cantons de St Pierre Eglise et Quettehou. St Vaast la Hougue, commune la plus peuplée, deviendrait le chef-lieu du nouveau canton. Le redécoupage entraîne une augmentation du nombre des conseillers généraux, car il y aura 2 conseillers généraux par canton, un homme et une femme.
- L'entreprise Boucé viendra lundi prochain vérifier l'assainissement du logement de l'ancienne poste, qui ne fonctionne pas correctement.
- Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, le Maire a transféré la somme de 752,48€ des dépenses imprévues vers l'article 6558, pour payer les frais de scolarité car, il y a eu plus d'enfants que prévu. L'école Ste Marie-Madeleine à Barfleur a estimé son coût de fonctionnement à 460€ par enfant. Il n'y a plus d'enfant de Tocqueville à l'école de Montfarville.
- Le bas-côté de la route du moulin, près du bief de l'ancien moulin, s'est effondré. Le Maire demande au conseil s'il souhaite réparer la route ou l'interdire aux véhicules à moteur, à l'exception des 2 roues. Les pluies ont causé beaucoup de dommages à la voirie.
- Marie-Christine Morin demande la pose d'un panneau indicateur de la rue de Gofontaine.
- Sans doute en raison des pluies incessantes, un arbre de M. Lemasson est tombé au village d'Ingleville, endommageant la conduite d'eau potable et le câble électrique. Il n'y a pas eu de coupure électrique et la conduite d'eau sera réparée demain, par le syndicat d'AEP.
- La mairie n'a pas encore reçu le bilan des compteurs de vitesse installés par le conseil général sur la route de la gare, entre l'ancienne gare et le magasin Agrial.
- Les 2 passages piétons, sur la RD901, seront repeints.

La séance est levée à 21h50.